

Annexe 5

Rapport d'expertise faune flore

Vincent NICOLAS

Expertises naturalistes

7, rue du Moulin du Pont - 87330 Bussière-Boffy

06 18 65 75 90 / vincent.nicolas@ntymail.com

Inventaire naturaliste

Site de Chavaignac

Peyrilhac (87)



Table des matières

1. Zone d'étude.....	3
2. Méthodes.....	4
2.1. Calendrier d'intervention.....	4
2.2. Habitats.....	4
2.3. Flore.....	4
2.4. Faune.....	4
2.5. Indices de patrimonialité.....	5
3. Résultats des inventaires.....	6
3.1. Habitats.....	6
3.1.1. Liste des habitats.....	7
3.1.2. Description des habitats.....	7
3.2. Hiérarchisation des habitats.....	14
3.3. Flore.....	16
3.3.1. Commentaire général.....	16
3.3.2. Evaluation patrimoniale.....	17
3.4. Insectes.....	20
3.4.1. Commentaires généraux.....	20
3.4.2. Odonates.....	20
3.4.3. Orthoptères et dictyoptères.....	21
3.4.4. Coléoptères.....	22
3.4.5. Lépidoptères.....	22
3.4.6. Évaluation patrimoniale.....	22
3.5. Amphibiens et reptiles.....	25
3.5.1. Commentaire général.....	25
3.5.2. Evaluation patrimoniale.....	25
3.6. Oiseaux.....	26
3.6.1. Commentaire général.....	26
3.6.2. Evaluation patrimoniale.....	27
3.7. Mammifères.....	29
3.7.1. Commentaire général.....	29
3.7.2. Evaluation patrimoniale.....	29
4. Conclusion.....	30

1. Zone d'étude

Cette étude représente un inventaire global des habitats, de la flore et de la faune sur une partie de l'exploitation agricole basée au lieu-dit Chavaignac, sur la commune de Peyrilhac (Haute-Vienne).

La zone d'étude couvre un ensemble de parcelles, délimité en orange sur le plan suivant, représentant environ 18,3 hectares.



Figure 1. Zone étudiée

2. Méthodes

2.1. Calendrier d'intervention

Les prospections sont réalisées en un passage estival unique d'une journée. Ce passage ne permet pas d'obtenir un inventaire exhaustif de la flore et de la faune, mais donne un aperçu exact des habitats et un aperçu des espèces de faune et de flore qui y vivent.

Tableau 1. Calendrier d'intervention.

Dates	Conditions météorologiques	Habitats	Flore	Insectes	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Mammifères
20 août 2024	Ensoleillé, vent faible à modéré, 20-28°C							

Légende :

- vert foncé : prospection ciblée

2.2. Habitats

Les habitats sont caractérisés à partir de la structure de la végétation et de la composition floristique.

Les conditions stationnelles couplées aux taxons les plus représentatifs permettent de classer les habitats selon la nomenclature Eunis.

La délimitation des différents habitats est effectuée sur le terrain sur un fond Orthophoto HR IGN puis reporté sur SIG.



2.3. Flore

Un inventaire tendant à l'exhaustivité est réalisé sur l'ensemble de la zone d'étude et ses marges immédiates. L'objectif est de chercher en priorité les espèces patrimoniales (protégées, déterminantes de ZNIEFF et/ou inscrites dans la liste rouge régionale de la flore du Limousin).

2.4. Faune

Les méthodes de recherche diffèrent selon les groupes recherchés. Dans tous les cas, une attention particulière est portée au comportement des différentes espèces afin d'évaluer au mieux l'utilisation du site, notamment pour définir les taxons reproducteurs *in situ*.

- **Amphibiens** : une prospection des points d'eau ou humides de tous types (fosses, bords des étangs) est réalisée, avec en cette saison un complément au niveau des habitats terrestres (boisements). La manipulation étant risquée pour les amphibiens (transmission de champignons pathogènes), l'observation visuelle est privilégiée et couplée à des écoutes des chants.
- **Reptiles** : ils sont recherchés en particulier au niveau des habitats les plus favorables à leur observation, à savoir les lisières et autres zones d'insolation. Les points d'eau constituent également des zones de recherche intéressantes, notamment en période de reproduction

des amphibiens, proies de certains serpents.

- **Oiseaux** : en complément des observations directes réalisées, une identification des chants et des cris est effectuée sur l'ensemble du site et ses abords pour dresser l'inventaire ornithologique. La période d'inventaire est peu adaptée à l'étude de ce groupe dont la prise en compte est donc très partielle. Pour pallier cette faiblesse, une consultation de la base de données associative faune-limousin a été faite, permettant d'avoir un inventaire plus complet grâce à des données collectées entre 1983 et 2021 sur ce secteur (zone d'étude et alentours).
- **Mammifères** : la recherche d'indices de présence (crottes, traces, coulées etc.) et des observations directes permettent de dresser un premier inventaire de ce groupe. A noter que les chiroptères (chauves-souris) ne sont pas intégrés.
- **Insectes** : les principaux groupes pris en compte sont les odonates (libellules et demoiselles), les rhopalocères (papillons de jour) et les orthoptères (sauterelles, grillons, criquets). D'autres taxons sont recherchés, en particulier les espèces remarquables de coléoptères. Les techniques utilisés dans l'ensemble des habitats sont la recherche à vue, la capture temporaire au filet à papillons, le battage de branches au parapluie japonais et le fauchage de la végétation herbacée au filet-fauchoir.

2.5. Indices de patrimonialité

En fonction d'informations portant sur leurs statuts respectifs, un indice de patrimonialité est établi pour chacune des espèces rencontrées lors des inventaires afin de déterminer lesquelles doivent bénéficier d'une attention particulière. Plusieurs espèces présentent en effet un état de conservation défavorable et apparaissent à ce titre dans différentes listes régionales, nationales ou européenne (listes rouges, directive européenne « Habitats-Faune-Flore », directive « Oiseaux », liste des espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF). Sur cette base, un indice de patrimonialité a été attribué à chaque espèce :

Flore :

- **Très fort** :
 - Les espèces protégées à l'échelon national,
 - Les espèces « en danger » / « en danger critique » de la liste rouge régionale ;
- **Fort** :
 - Les espèces protégées à l'échelon régional,
 - Les espèces « vulnérables » de la liste rouge régionale ;
- **Moyen** : Les espèces « quasi menacées » de la liste rouge régionale ;
- **Faible** : les espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF ;
- Très faible : toutes les autres espèces.

Insectes :

- **Très fort** :
 - Les espèces protégées à l'échelon national,
 - Les espèces « en danger » / « en danger critique » de la liste rouge régionale et/ou nationale ;
- **Fort** :
 - Les espèces de l'annexe 2 de la Directive « Habitats-Faune-Flore »,
 - Les espèces protégées à l'échelon régional,

- Les espèces « vulnérables » de la liste rouge régionale et /ou nationale ;
- **Moyen** : les espèces cumulant au moins 2 des critères suivants :
 - Inscrites à l'annexe 4 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »,
 - Déterminantes pour la création de ZNIEFF,
 - « Quasi menacées » d'après la liste rouge régionale et/ou nationale ;
- **Faible** :
 - Les espèces inscrites à l'annexe 4 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »,
 - Les espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF,
 - Les espèces « quasi menacées » sur la liste rouge régionale et/ou nationale ;
- Très faible : toutes les autres espèces.

Vertébrés

- **Très fort** :
 - Les espèces « en danger » ou « en danger critique d'extinction » de la liste rouge nationale ;
 - Les espèces de l'annexe 2 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » qui apparaissent également comme « vulnérables » sur la liste rouge nationale ;
 - Les espèces de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » qui sont également « vulnérables » d'après la liste rouge nationale.
- **Fort** :
 - Les espèces « en danger » ou « en danger critique d'extinction » de la liste rouge régionale ;
 - Les espèces « vulnérables » de la liste rouge nationale,
 - Les espèces de l'annexe 2 de la Directive « Habitats-Faune-Flore »,
 - Les espèces de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux »,
- **Moyen** :
 - Les espèces qui apparaissent comme « quasi menacées » sur la liste rouge nationale,
 - Les espèces « vulnérables » de la liste rouge régionale ;
 - Les espèces inscrites à l'annexe 4 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » qui sont également déterminantes pour la création de ZNIEFF ou « quasi menacées » d'après les listes rouges nationale ou régionale ;
- **Faible** :
 - Les espèces inscrites à l'annexe 4 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »,
 - Les espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF (si conditions respectées),
 - Les espèces qui apparaissent comme « quasi menacées » sur la liste rouge régionale ;
- Très faible : toutes les autres espèces.

3. Résultats des inventaires

3.1. Habitats

La zone d'étude est majoritairement occupée d'une part par une zone cultivée, d'autre part par deux ensembles de bâtiments agricoles. En marge de la zone exploitée se développent un ensemble de friches évoluant vers des fourrés et des boisements rudéraux. Quelques entités de boisements initiaux (chênaies-hêtraies-châtaigneraies) subsistent çà et là, notamment sur les marges de la zone d'étude. On note enfin en bordure sud un secteur humide résiduel.

3.1.1. Liste des habitats

Le tableau suivant récapitule les 13 habitats recensés : il permet notamment de faire la correspondance entre les intitulés utilisés pour cette étude et la nomenclature Eunis.

Tableau 2. Liste des habitats recensés

Code Eunis	Nom Eunis	Habitats cartographiés	Surface (ha)
C3.11	Formations à petits hélrophytes des bords des eaux à débit rapide	Prairies amphibies	0,065
G1.922 x F9.211	Bois de <i>Populus tremula</i> némoraux planitiaires Saussaies marécageuses occidentales à Saule cendré	Boisements hygrophiles	0,128
E2.22	Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	Prairies mésophiles	0,231
I1.53	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	Voies de circulation	3,664
I1.53	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	Friches herbacées ouvertes	0,873
I1.53	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	Friches herbacées pluriannuelles	0,162
E5.11	Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles	Friches herbacées rudérales	0,096
F3.141	Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes	Fourrés	0,860
F3.131	Ronciers	Halliers de ronces	0,179
G1.C3	Plantations de <i>Robinia</i>	Boisements rudéraux	0,877
G1.82	Hêtraies-chênaies acidophiles atlantiques	Chênaies-châtaigneraies	0,617
I1.51	Terres labourées nues	Cultures	8,547
J2.4	Constructions agricoles	Bâtiments agricoles	2,007

3.1.2. Description des habitats

Prairies amphibies

Cette petite entité est localisée en marge sud de la zone d'étude. Malgré une mise en culture déjà ancienne de la parcelle, cette zone humide demeure bien marquée, la création d'ornières par les engins traduisant bien un engorgement au moins saisonnier du sol. La végétation, bien que perturbée, conserve une certaine typicité avec notamment l'abondance de la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), plante adaptée aux variations importantes de niveau d'eau. La Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) complète le cortège des hygrophiles au sein d'une végétation tout de même marquée par des éléments nitrophiles des cultures comme la Persicaire tachetée (*Persicaria maculosa*) et la Crête de coq (*Echinochloa crus-galli*).



Prairie amphibie à Glycérie flottante



Renoncule rampante

Boisements hygrophiles

Ces formations arbustives à arborescentes se développent en zones humides, le cas échéant en bordure des étangs au nord de la zone d'étude, et au contact de la prairie amphibie au sud. Le Saule roux (*Salix atrocinerea*) est ici constant, la densité des branches basses limitant nettement le développement de la strate herbacée qui comporte tout de même quelques éléments hygroclicines. Dans les formations les plus évoluées, le Tremble (*Populus tremula*) domine la strate arborescente.



Tremblaie sur fourré de Saule roux



Tremble

Prairies mésophiles

Cet habitat regroupe les portions entretenues régulièrement par fauche le long des voies de circulation. Au-delà d'un cortège graminéen mésophile, on distingue une variété notable de compagnes comme la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Sénéçon jacobée (*Jacobaea vulgaris*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) ou encore le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*).



Prairie de bord de chemin



Millepertuis perforé

Voies de circulation

Il s'agit des pistes et des alentours des bâtiments agricoles, c'est à dire l'ensemble des surfaces à sol nu dominant, suffisamment souvent parcourues par des engins pour limiter le développement de la végétation. La flore qui y croît ponctuellement est relativement diversifiée, incluant des annuelles comme la Spergulaire rouge (*Spergularia rubra*) et le Millet des rizières (*Panicum dichotomiflorum*), cette dernière étant particulièrement abondante sur le site. Les jeunes ligneux sont également bien représentés, comme le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) et le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*). Dans les micro-cuvettes au sol tassé, une végétation hygrophile se développe ponctuellement, avec le Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*) et l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*).



Voie de circulation autour des bâtiments agricoles



Dépression inondable à Jonc des crapauds

Friches herbacées ouvertes

En l'absence de circulation d'engins, même temporaire, les zones terrassées sont rapidement colonisées par une végétation lacunaire de structure hétérogène. En dehors des pans de sol nu, les espèces basses telles que le Lotier corniculé, Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*) cohabitent avec des plantes hautes comme le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et la Carotte sauvage.



Friche herbacée à Vergerette du Canada



Renouée des oiseaux

Friches herbacées pluriannuelles

Ces friches sont localisées sur des talus, avec globalement un substrat plus rocailleux que les friches précédemment décrites. L'absence (ou la rareté) de leur entretien permet le développement d'espèces vivaces hautes : Mélilot blanc (*Melilotus albus*), Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Patience crépue (*Rumex crispus*)... Le Liseron des haies (*Calystegia sepium*) y forme localement un voile volubile dense.



Friche haute pluriannuelle



Liseron des haies

Friches herbacées rudérales

Également sur talus, ces friches colonisent les sols riches en matières azotées en contrebas des bâtiments agricoles de l'est de la zone d'étude. L'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) forme des nappes hautes et denses mêlées de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), ronces (*Rubus* sp.), Liseron des haies et Compagnon blanc (*Silene latifolia*).



Friche nitrophile à Ortie dioïque



Ortie dioïque

Fourrés

Des fourrés de Genêt à balais apparaissent rapidement en succession des friches, notamment dans les coupes forestières. Ils couronnent ainsi l'entité occidentale de l'exploitation, construite sur une coupe rase. Le Genêt y est nettement dominant, mais on y observe d'autres ligneux comme le Bouleau verruqueux, les ronces, le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) ou encore le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), qui préfigure le futur boisement de substitution.



Fourré de Genêt à balais



Genêt à balais

Halliers de ronces

Localement, des ronciers occupent de petites clairières au sein des friches de talus ou en lisière boisée. La densité de ces fourrés laisse peu de place aux espèces compagnes telles que le Dactyle aggloméré et le Liseron des haies. Quelques jeunes prunelliers (*Prunus spinosa*) émergent ponctuellement, traduisant une évolution dynamique vers une fruticée épineuse arbustive.



Roncier



Prunellier

Boisements rudéraux

Dans ce contexte anthropisé, les perturbations du sol et des végétations favorisent le développement d'une essence exogène invasive, le Robinier faux-acacia. Celui forme rapidement des peuplements de substitution quasiment monospécifiques, modifiant et banalisant la flore sous-jacente (ronces, Benoîte des villes *Geum urbanum*, Gaillet gratteron *Galium aparine*...) grâce à la fixation dans le sol de l'azote atmosphérique par ses nodules racinaires. A l'échelle de la zone d'étude, ces boisements sont désormais plus étendus que les forêts d'origine à chêne et hêtre.



Boisement de Robinier faux-acacia



Robinier faux-acacia

Chênaies-châtaigneraies

Souvent dégradés au contact des constructions, ces boisements acidiphiles sont composés de plusieurs essences, en particulier le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et le Châtaignier (*Castanea sativa*). En sous-étage, le Noisetier (*Corylus avellana*), le Houx (*Ilex aquifolium*) et l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) surplombe une strate herbacée souvent clairsemée à Lierre grimpant (*Hedera helix*) ou Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).



Chênaie-hêtraie-châtaigneraie



Lierre grim pant

Cultures

Non semée au moment des prospections, cette vaste entité regroupe diverses plantes spontanées issues des habitats voisins ou caractéristiques des sols retournés. Citons parmi les plus représentées la Carotte sauvage, la Vergerette du Canada, la Persicaire tachetée, le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), le Millet des rizières, le Chénopode blanc (*Chenopodium album*) et la Morelle noire (*Solanum nigrum*).



Labour



Persicaire tachetée

Bâtiments agricoles

Les bâtiments eux-mêmes ne possèdent pas de végétation propre, mais sont fréquemment bordés par des plantes communes aux voies de circulation voisines.

La carte page suivante permet de localiser ces habitats au sein de la zone étudiée.



- | | | |
|---|--|--|
| ■ Prairies amphibies | ■ Friches herbacées ouvertes | ■ Boisements rudéraux |
| ■ Boisements hygrophiles | ■ Friches herbacées pluriannuelles | ■ Chênaies-châtaigneraies |
| ■ Prairies mésophiles | ■ Friches herbacées rudérales | ■ Cultures |
| ■ Voies de circulation | ■ Fourrés | ■ Bâtiments agricoles |
| | ■ Halliers de ronces | |

Figure 2. Carte des habitats

3.2. Hiérarchisation des habitats

Le tableau suivant établit une hiérarchisation des habitats d’après leur statut au regard de la directive « habitats-faune-flore » et de leur intérêt régional (menacé, déterminant ZNIEFF). Une estimation de la valeur patrimoniale en est déduite en intégrant la richesse floristique, la rareté et le degré de menace pour chaque habitat.

Tableau 3. Evaluation patrimoniale des habitats recensés.

Code Eunis	Habitats cartographiés	DHFF	ZNIEFF	ZH	VP
C3.11	Prairies amphibies	-	-	X	☆☆☆
G1.922 x F9.211	Boisements hygrophiles	-	-	X	☆☆☆
E2.22	Prairies mésophiles	IC (6510)	-	-	☆☆☆
G1.82	Chênaies-châtaigneraies	IC (9120)	-	-	☆☆☆
I1.53	Friches herbacées ouvertes	-	-	-	☆☆
I1.53	Friches herbacées pluriannuelles	-	-	-	☆☆
E5.11	Friches herbacées rudérales	-	-	-	☆☆
F3.141	Fourrés	-	-	-	☆☆
F3.131	Halliers de ronces	-	-	-	☆☆
I1.53	Voies de circulation	-	-	-	☆
G1.C3	Boisements rudéraux	-	-	-	☆
I1.51	Cultures	-	-	-	☆
J2.4	Bâtiments agricoles	-	-	-	☆

Légende :**DHFF (directive « Habitats-Faune-Flore »)**

IC : habitat d'intérêt communautaire inscrit en annexe 1 de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

Entre parenthèses : code Natura 2000.

ZNIEFF

X : habitat déterminant pour la création de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique en Limousin.

ZH

X : habitat permettant de définir une zone humide réglementaire, selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (version consolidée au 15 mars 2013)

VP : valeur patrimoniale

☆ : faible ; ☆☆☆ : moyenne ; ☆☆☆☆ : assez élevée ; ☆☆☆☆☆ : élevée ; ☆☆☆☆☆☆ : très élevée

Bien que leur état soit passablement dégradé, les habitats humides (saulaies-tremblaies et prairie amphibie), les chênaies et les prairies fauchées se démarquent dans cette hiérarchisation. Les zones humides dans leur ensemble ont considérablement régressé, détruite par les aménagements et l'agriculture malgré leur rôle fonctionnel prépondérant. Il convient aujourd'hui de les sanctuariser, d'où le maintien d'un intérêt marqué pour des sites dégradés. De même, les boisements feuillus matures subissent toujours des coupes importantes, avec une transition vers d'autres milieux moins complexes et écologiquement moins intéressants, voire problématiques (développement d'espèces invasives comme le Robinier, lessivage voire artificialisation des sols...). Enfin, les prairies de fauche naturelles sont en voie de disparition dans le système agricole actuel, ce qui justifie la prise en compte de toutes les végétations comparables, dont les prairies de bords de route, elles aussi entretenues par fauche.

La carte suivante permet de localiser les habitats les plus remarquables.

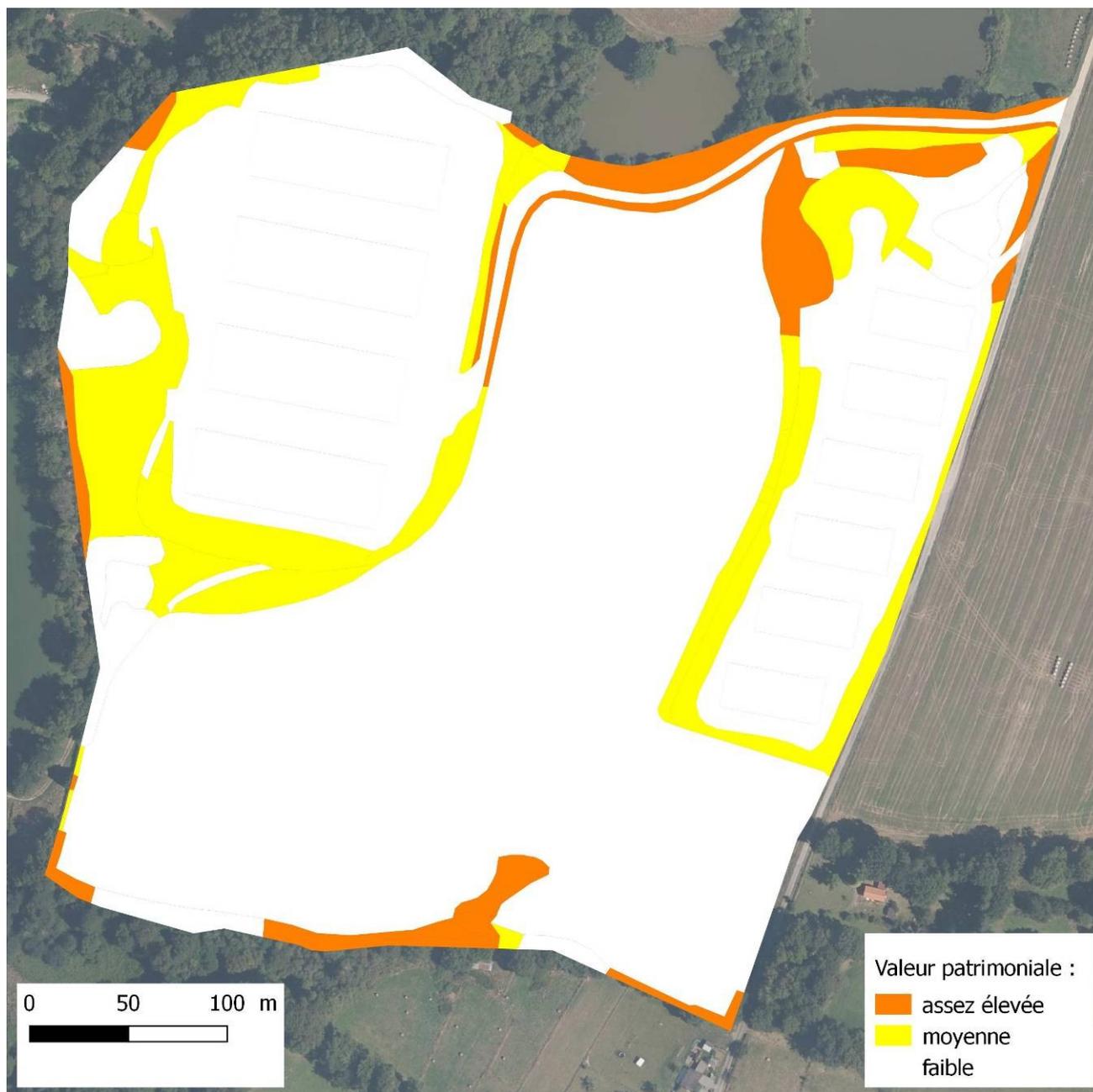


Figure 3. Localisation des habitats remarquables

3.3. Flore

3.3.1. Commentaire général

137 espèces végétales ont été identifiées dans la zone d'étude lors des prospections. Ce chiffre ne traduit pas la richesse réelle du site dans la mesure où la flore vernale n'a pas été prise en compte. La diversité floristique demeure assez faible au regard de la surface considérée, du fait de la forte présence de surfaces nues (labour, pistes, bâtiments). Les friches, au moins dans leurs premiers stades de développement, permettent l'expression d'une banque de graines variées, qui compense en quelque sorte la pauvreté des autres habitats herbacés et ligneux. Ces derniers, du fait de leur dégradation, ne contribuent à la diversité floristique locale que grâce à quelques espèces caractéristiques, et non grâce à des cortèges complets.

16 plantes exotiques envahissantes figurent dans l'inventaire, soit plus de 10 % des espèces recensées. Certaines sont particulièrement problématiques pour les écosystèmes, comme le Robinier faux-acacia qui couvre près d'un hectare sur le site, l'Ailante (*Ailanthus altissima*), l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*), le Raisin d'Amérique, la Vergerette du Canada, le Chêne rouge (*Quercus rubra*) et l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*). Cette dernière, qui trouve ici comme les autres un terrain d'expansion très favorable dans ce contexte perturbé riche en sols nus, peut en outre poser des problèmes sanitaires du fait de son caractère très allergisant.

3.3.2. Evaluation patrimoniale

L'inventaire floristique du site ne met aucune espèce remarquable en relief, les deux tiers des taxons étant communs à très communs en Limousin.

Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées et leurs statuts au regard des référentiels européens, nationaux et régionaux.

Tableau 4. Liste statutaire de la flore observée sur le site

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Statut ZNIEFF	EEE
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Agrostis canina</i>	Agrostide des chiens	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	-	-	NA	NA	NE	-	IMR
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Amaranthus hybridus</i>	Amarante hybride	-	-	NA	NA	NE	-	imr
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambrosie à feuilles d'armoise	-	-	NA	NA	NE	-	IMR
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Arctium minus</i>	Petite Bardane	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise vulgaire	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Ballota nigra</i>	Ballote noire	-	-	LC	LC	R	-	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	-	-	NA	NA	NE	-	IMR
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse à pasteur	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Centaurea decipiens</i>	Centauree trompeuse	-	-	LC	NE	NE	-	-
<i>Chaenorrhinum minus</i>	Petite Linaire	-	-	LC	LC	AR	-	-
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode à plusieurs graines	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée sauvage	-	-	LC	LC	AR	-	-

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Statut ZNIEFF	EEE
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse vulgaire	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Crepis setosa</i>	Crépide à soies	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine	-	-	NA	NA	NE	-	imr
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Crête de coq	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Epilobium tetragonum</i>	Epilobe à quatre angles	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	-	-	NA	NA	NE	-	IMR
<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hirsute	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Filago vulgaris</i>	Cotonnière vulgaire	-	-	LC	LC	AR	-	-
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Ortie royale	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium disséqué	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Gnaphale des fanges	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlique laineuse	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon jacobée	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	-	-	NA	NA	NE	-	imr

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Statut ZNIEFF	EEE
<i>Kickxia elatine</i>	Linaire élatine	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scarirole	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Lapsana communis</i>	Herbe à la mamelle	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Lepidium virginicum</i>	Passerage de Virginie	-	-	NA	NA	NE	-	imr
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande Marguerite	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Lolium multiflorum</i>	Ivraie multiflore	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Pied de poule	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Lythrum salicaria</i>	Grande Salicaire	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Malva neglecta</i>	Mauve négligée	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Medicago lupulina</i>	Minette	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	-	-	LC	LC	PC	-	imr
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe suave	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	-	-	NA	NA	NE	-	imr
<i>Ornithopus perpusillus</i>	Pied d'oiseau délicat	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Oxalis dillenii</i>	Oxalis dressé	-	-	NA	NA	NE	-	imr
<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Millet glabre	-	-	NA	NA	NE	-	imr
<i>Persicaria lapathifolia</i>	Persicaire à feuilles de patience	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	-	-	NA	NA	NE	-	IMR
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Polygonum aviculare</i>	Traînasse	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Populus tremula</i>	Tremble	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier maraîcher	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle vulgaire	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Prunus avium</i>	Merisier	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge	-	-	NA	NA	NE	-	IMR
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule sarde	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	NE	-	IMR
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Rubus sp.</i>	Ronce indéterminée	-	-	NE	NE	NE	-	-
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite Oseille	-	-	LC	LC	CC	-	-

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Statut ZNIEFF	EEE
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule acuminé	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Schedonorus pratensis</i>	Fétuque des prés	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon vulgaire	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Setaria viridis</i>	Sétaire verte	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce amère	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Spergularia rubra</i>	Spergulaire rouge	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Taraxacum sect. Taraxacum</i>	Pissenlit indéterminé	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Torilis japonica</i>	Torilide du Japon	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	-	-	LC	NA	NE	-	imr
<i>Vinca minor</i>	Petite Pervenche	-	-	LC	LC	C	-	-

Légende :

LC : préoccupation mineure ; NA : non applicable ; NE : non évalué

CC : très commun ; C : commun ; AC : assez commun ; PC : peu commun ; AR : assez rare ; R : rare

EEE (espèces exotiques envahissantes) = IMR : espèce répandue à impact majeur ; imr : espèce répandue à impact modéré

3.4. Insectes

3.4.1. Commentaires généraux

L'inventaire partiel de l'entomofaune a révélé la présence de 35 espèces, dont :

- 4 odonates (libellules et demoiselles),
- 13 orthoptères (sauterelles, grillons et criquets),
- 1 coléoptère (lucane),
- 17 lépidoptères (papillons) ;

3.4.2. Odonates

Ces insectes sont liés aux milieux aquatiques lors de leur développement larvaire. Ils sont assez mobiles, notamment en phase de maturation sexuelle.

Malgré la présence de quelques poches d'eau sur le site, les observations concernent des individus erratiques, issus vraisemblablement de milieux aquatiques des alentours. Ainsi, l'Anax empereur (*Anax imperator*) et l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*) se reproduisent sans doute dans les étangs voisins. L'Orthétrum bleissant (*Orthetrum coerulescens*), quant à lui, est caractéristique des suintements et

autres habitats à faible lame d'eau ; il pourrait potentiellement se reproduire au niveau de la prairie amphibie. Enfin, le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*) est plutôt une espèce des cours d'eau mais se rencontre régulièrement en bord de plan d'eau. Les friches et les lisières peuvent servir de zones de chasse, de repos ou de maturation à ces quatre espèces.



Anax empereur



Caloptéryx éclatant

3.4.3. Orthoptères et dictyoptères

Les criquets, sauterelles, grillons et mantes sont souvent liés à des conditions de milieux particulières (humidité, ensoleillement...) et parfois à un habitat très précis. La richesse spécifique d'un site est donc particulièrement conditionnée par la diversité des habitats et des micro-milieus.

Le cortège observé est habituel des habitats herbacés secs plus ou moins enrichés : Decticelle carroyée (*Tessellana tessellata*), Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*), Criquet noir-ébène (*Omocestus rufipes*), Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) etc. Les formations les plus mésophiles sont occupées par le Criquet des pâtures (*Pseudochorthippus parallelus*) et la Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*). Au sol, dans les secteurs de végétation lacunaire, on observe le Criquet duettiste (*Chorthippus brunneus*) et l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) tandis qu'à l'inverse les formations les plus denses sont colonisées par le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*), la Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*) et le Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*). Le Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*), quant à lui, reste cantonné en sous-bois.



Criquet noir-ébène



Grillon d'Italie

3.4.4. Coléoptères

Les coléoptères représentent un ordre d'insectes incluant un très grand nombre d'espèces aux mœurs extrêmement variées. L'inventaire reste ciblé sur les espèces patrimoniales. Ainsi, seul le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) a été noté ici..

3.4.5. Lépidoptères

A l'image des orthoptères, les papillons sont pour partie de bons indicateurs des milieux. Leur capacité de vol leur permet néanmoins d'exploiter d'autres zones que leurs milieux de reproduction, notamment en recherche de nourriture et en migration.

Comme dans les autres groupes, les espèces des prairies et friches mésophiles à thermophiles sont bien représentées, par exemple l'Argus bleu (*Polyommatus icarus*), le Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), le Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*), le Myrtil (*Maniola jurtina*), l'Azuré porte-queue (*Lampides boeticus*) ou encore la Piéride de la rave (*Pieris rapae*). Les friches rudérales à ortie permettent la reproduction de plusieurs espèces, comme le Vulcain (*Vanessa atalanta*), le Paon du jour (*Aglais io*) et la Carte géographique (*Araschnia levana*). On note en outre la présence de quelques papillons des lisières, à savoir la Piéride du sainfoin (*Leptidea sinapis*), l'Azuré du nerprun (*Celastrina argiolus*), le Tircis (*Pararge aegeria*) et l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*), ce dernier étant particulièrement fréquent au niveau des ronciers.



Azuré porte-queue



Carte géographique

3.4.6. Évaluation patrimoniale

La liste globale comporte deux éléments remarquables :

- Le Caloptène barbare (*Calliptamus barbarus*), considéré comme à surveiller dans le secteur biogéographique néormal du Limousin. Il est lié aux habitats thermophiles à végétation clairsemée, et trouve ainsi un milieu favorable au niveau des friches pionnières des alentours des bâtiments agricoles. Il y est cependant peu abondant ;
- Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), d'intérêt communautaire. Encore relativement fréquent dans la région, les larves se développent durant 4 à 5 ans dans divers arbres feuillus (notamment les chênes), très rarement dans les résineux. Les adultes utilisent les clairières et autres lisières boisées comme places de reproduction. Une femelle a été trouvée noyée dans la fosse ennoyée de la petite carrière du nord-est du site.



Caloptène barbare (mâle)



Lucane cerf-volant (femelle)

La carte suivante permet de localiser les observations de ces insectes remarquables.



Figure 4. Localisation des observations d'insectes remarquables.

Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées durant l'étude et leurs statuts au regard des référentiels européens, nationaux et régionaux.

Tableau 5. Liste statutaire de l'entomofaune observée

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
Odonates (libellules et demoiselles)						
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	-	-	LC	LC	-
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	-	-	LC	LC	-
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	-	-	LC	LC	-
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleissant	-	-	LC	LC	-
Orthoptères (sauterelles, grillons et criquets)						
<i>Calliptamus barbarus</i>	Caloptène barbare	-	-	non menacé	à surveiller	-
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale brun	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir ébène	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	-	non menacé	non menacé	-
Coléoptères						
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	annexe 2	-	-	LC	-
Lépidoptères (papillons)						
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	-	-	LC	non menacé	-
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	-	-	LC	non menacé	-
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré du nerprun	-	-	LC	non menacé	-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	-	-	LC	non menacé	-
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	-	LC	non menacé	-
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle	-	-	LC	non menacé	-
<i>Heliopsis viriplaca</i>	Noctuelle de la cardère	-	-	-	-	-
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	-	-	LC	non menacé	-
<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride du sainfoin	-	-	LC	non menacé	-
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	-	LC	non menacé	-
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	LC	non menacé	-
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	LC	non menacé	-
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	-	-	LC	non menacé	-
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	-	-	LC	non menacé	-
<i>Polyommatus icarus</i>	Argus bleu	-	-	LC	non menacé	-
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	-	LC	non menacé	-

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC	non menacé	-

Légende :

LC : préoccupation mineure

3.5. Amphibiens et reptiles

3.5.1. Commentaire général

Chez les amphibiens, seule la Grenouille commune (*Pelophylax kl. esculentus*) a été observée au niveau des points d'eau. D'autres espèces sont potentielles, comme l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) dans la petite carrière du nord-est ou le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) dans les étangs voisins.

Pour ce qui est des reptiles, les résultats ne sont guère plus étendus avec l'observation de deux espèces. Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est ponctuellement présent au niveau de lisières ensoleillées, ça et là sur le site. L'orvet fragile (*Anguis fragilis*), quant à lui, a fait l'objet d'une mention unique au pied d'un talus du secteur bâti occidental. La Couleuvre verte-et-jaune (*Hierophis viridiflavus*) peut être considérée comme une espèce potentielle vraisemblable sur le site au regard des habitats représentés (friches et lisières).



Lézard des murailles



Orvet fragile

3.5.2. Evaluation patrimoniale

Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées et leurs statuts au regard des référentiels européens, nationaux et régionaux.

Tableau 6. Liste statutaire des amphibiens et reptiles observés sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	annexe 5	article 4	NT	-	-
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	-	article 3	LC	-	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	annexe 4	article 2	LC	-	-

Légende :

LC : préoccupation mineure

La carte page suivante montre la localisation des deux espèces remarquables contactées sur le site.



Figure 5. Localisation des observations d’amphibiens et de reptiles remarquables.

3.6. Oiseaux

3.6.1. Commentaire général

Parmi les 12 espèces recensées, très peu sont observées posées au sein de la zone d’étude. Seule la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) chasse assidûment au sol près des bâtiments agricoles où l’on trouve également le Moineau domestique (*Passer domesticus*). D’autres oiseaux comme le Pigeon ramier (*Columba palumbus*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) et le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*) fréquentent les boisements à l’intérieur et en bordure du site. Les zones habitées des alentours accueillent la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), le Pigeon biset (*Columba livia*) et la Chevêche d’Athéna (*Athene noctua*), tandis que la Buse variable (*Buteo buteo*), la Corneille noire (*Corvus corone*) et le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) ne sont observés qu’en survol. L’époque de prospection ne permet pas d’avoir une quelconque information sur le caractère nicheur ou non des espèces contactées.

48 espèces supplémentaires ont été observées sur le secteur depuis 1983. Dans cette liste élargie figurent des oiseaux liés aux étangs voisins, donc sans rapport avec les habitats présents dans la zone d'étude proprement dite. Au-delà de cette considération, il est entendu que l'occupation des sols a évolué depuis 1983 et que toutes les espèces listées ne sont plus forcément représentées aujourd'hui dans un contexte très marqué par les grandes cultures. Cet inventaire donne néanmoins une idée de la richesse potentielle que l'on pourrait viser en diversifiant de nouveau les habitats, par exemple en recréant une trame bocagère.

3.6.2. Evaluation patrimoniale

Aucune des douze espèces inventoriées au moment des prospections n'est considérée comme remarquable. La liste complémentaire englobe quant à elle 21 oiseaux remarquables, dont certains pourraient être nicheurs dans la zone d'étude : Alouette des champs (*Alauda arvensis*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ou encore Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).



Verdier d'Europe



Bruant jaune

Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées durant l'étude et leurs statuts au regard des référentiels européens, nationaux et régionaux.

Tableau 7. Liste statutaire des oiseaux observés sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	-	x	LC	LC	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	-	x	LC	LC	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	-	-	DD	NA	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	LC	LC	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	-	-	LC	LC	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	x	LC	LC	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	-	LC	LC	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	-	x	LC	LC	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	x	LC	LC	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	LC	LC	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	x	LC	LC	-
Espèces supplémentaires (1983-2021)						
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	-	x	LC	LC	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	LC	LC	Déterminant
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Annexe 1	x	VU	NT	-
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	-	-	VU	CR	Déterminant
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	-	LC	LC	-
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	-	x	LC	LC	-
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	-	-	LC	CR	Déterminant
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	-	-	NA	LC	Déterminant
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	x	VU	LC	-
<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette	Annexe 1	x	NT	VU	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	x	LC	LC	-
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Annexe 1	x	LC	CR	Déterminant
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros-bec casse-noyaux	-	x	LC	LC	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	-	x	LC	LC	-
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	x	LC	LC	-
<i>Dendrocoptes medius</i>	Pic mar	-	x	LC	LC	-
<i>Dryobates minor</i>	Pic épeichette	-	x	LC	LC	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	-	x	VU	LC	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	-	x	LC	EN	Déterminant
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	-	x	LC	LC	-
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	-	-	LC	VU	-
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	-	-	LC	NT	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	-	x	LC	LC	-
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Annexe 1	x	LC	VU	-
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	-	x	LC	LC	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	-	x	LC	LC	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	x	LC	LC	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	-	x	LC	NA	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	x	LC	LC	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	-	x	NT	VU	Déterminant
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	LC	LC	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	-	x	LC	LC	-
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	-	x	LC	VU	-
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	-	x	LC	LC	-
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	-	x	VU	LC	Déterminant
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	-	x	LC	LC	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	-	x	LC	VU	Déterminant
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	-	x	NT	LC	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	-	x	LC	LC	-
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	-	-	EN	LC	Déterminant
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	-	VU	VU	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	-	x	LC	LC	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	-	-	LC	LC	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	x	LC	LC	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	LC	LC	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	-	LC	LC	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	-	-	LC	LC	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	-	-	LC	EN	Déterminant

Légende :

LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique d’extinction

3.7. Mammifères

3.7.1. Commentaire général

Très peu d’indices de présence de mammifères ont été relevés lors des prospections. Le Blaireau européen (*Meles meles*) possède un réseau de terriers dans la chênaie-hêtraie résiduelle du nord-est de la zone d’étude, mais celui-ci ne semble pas (plus ?) très fréquenté. Le Renard roux (*Vulpes vulpes*) fréquente également le site, avec quelques marquages non loin des bâtiments où il doit pouvoir trouver quelques proies, des rongeurs en l’occurrence. Parmi les espèces potentielles, le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le Sanglier (*Sus scrofa*) sont probablement présents dans le secteur.



Blaireau européen



Renard roux

3.7.2. Evaluation patrimoniale

Aucune espèce remarquable ne figure dans l’inventaire. Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées lors de l’inventaire couplées à leurs statuts au regard des référentiels européens, nationaux et régionaux.

Tableau 8. Liste statutaire des mammifères observés sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France	Statut ZNIEFF
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	-	-	LC	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	LC	-

Légende :

LC : préoccupation mineure

4. Conclusion

L'inventaire partiel du patrimoine naturel dressé sur ce secteur indique logiquement une forte empreinte anthropique.

Il subsiste cependant quelques habitats potentiellement intéressants mais néanmoins dégradés par l'activité agricole. Il s'agit d'une part d'une zone humide actuellement très restreinte, et d'autre part de chênaies-hêtraies-châtaigneraies résiduelles. La restauration de la zone humide et la favorisation de boisements naturels au détriment des peuplements exogènes sont ainsi des pistes majeures d'amélioration écologique pour la zone d'étude. D'une manière générale, la problématique des espèces exotiques envahissantes est ici très prégnante, les sols nus, la circulation d'engins, de bêtes et de matériaux favorisant l'implantation et l'expansion de taxons impactant l'environnement mais aussi la santé humaine (cas de l'Ambroisie). Dans ce contexte il est illusoire de viser à une élimination du problème, mais une amélioration de la naturalité du contexte environnemental du site couplé à quelques actions ponctuelles (arrachage, cerclage) contribuerait à son contrôle relatif.

En ce qui concerne les espèces de faune et de flore, peu d'espèces remarquables sont représentées (dans la limite des prospections effectuées). Ceci s'explique par le caractère banal de la plupart des habitats, qui abritent des cortèges d'espèces souvent peu spécialisées, donc plutôt communes. On note toutefois quelques éléments remarquables, représentatifs des vieux boisements (Lucane cerf-volant), des habitats thermophiles (Caloptène barbare, Lézard des murailles) et des zones humides (Grenouille commune). Ceci démontre de nouveau l'intérêt d'une restauration et d'une favorisation de milieux à plus forte naturalité au sein de l'exploitation agricole.